

[Texte]

There are two reasons why we hold this view. First, expenditures for health care and post secondary education are expected to increase more rapidly than the rate of growth of the economy, as a whole, in the 1980's and, since federal contributions under Established Programs Financing are tied to growth in the economy, these funds will be insufficient because of our low fiscal capacity.

Of equal importance is the fact that many of our services are not yet comparable to the services offered in other provinces. This is especially true in our health services which are not yet "mature", relative to those in many provinces. To reach this state, funds in addition to those available from Established Programs Financing must be provided by the federal government.

With regard to post-secondary education, the government in New Brunswick believes continued strong federal participation is essential, for a number of reasons: the mobility of students and graduates; universal accessibility and varying provincial funding capabilities; the importance of highly qualified manpower to the economic well-being of Canada; the universities as national resources; the role of universities in the international community; national standards and levels of quality, and the relationship of post-secondary-education financing to other federally-funded programs.

Our system of post-secondary education, in Canada, is truly national in a sense that it respects no borders. The movement of students and graduates within the country is well documented.

Traditionally, there have been large inflows of students to New Brunswick from other provinces and outflows of New Brunswick students to other provinces. In 79-80 about 27 per cent of the New Brunswick student body were from other provinces and 25 per cent, of the eligible student body, in this province, were attending institutions outside. Without federal participation there would be a tendency for provinces to create barriers to student mobility by restricting admission or setting differential fees that would not be in the best interest of the country or of New Brunswick students. If post-secondary-education funding were left entirely within the provinces and their varying fiscal capabilities, it would be only a matter of time before unacceptable variations in both the level and quality of post-secondary would exist.

Without federal funding, maritime universities would not be able to attract and maintain qualified teaching faculty or to adapt to the changing program demands of the future. In such circumstances, maritime students would not have effective access to post-secondary education and the maritime provinces, as a whole, would suffer.

[Traduction]

ces services à leur niveau actuel et ne permettront certainement pas de les améliorer.

Nous avons deux raisons de penser ainsi: premièrement, les dépenses en soins médicaux et en enseignement postsecondaire vont augmenter plus rapidement que le taux de croissance de l'économie dans son ensemble, au cours de la décennie actuelle; puisque les contributions fédérales aux termes du financement des programmes établis sont liées à la croissance économique, les crédits seront insuffisants en raison de notre faible capacité financière.

Le fait que nombre de nos services ne sont pas encore comparables à ceux offerts par les autres provinces est au moins aussi important. Ceci est particulièrement vrai de nos services de santé, qui n'ont pas encore atteint leur pleine maturité par rapport aux autres provinces. Pour arriver à cet objectif, il nous faudrait des crédits en plus de ceux qui sont mis à notre disposition au titre du financement de nos programmes établis.

En ce qui concerne l'enseignement postsecondaire, le gouvernement du Nouveau-Brunswick considère qu'une participation fédérale vigoureuse est essentielle pour un certain nombre de raisons: la mobilité des étudiants et des diplômés, les établissements d'enseignement ouverts à tous, les ressources qui diffèrent d'une province à l'autre, l'importance de main-d'œuvre hautement qualifiée pour la prospérité du Canada, des universités considérées comme des ressources nationales, le rôle des universités dans la communauté internationale, les normes et exigences de qualité nationales et la relation du financement de l'enseignement postsecondaire à d'autres programmes financés par le gouvernement fédéral.

Notre système d'enseignement postsecondaire est authentiquement national, parce qu'il ne respecte pas les frontières. De nombreux documents nous permettent de nous faire une idée de la mobilité des étudiants et des diplômés au pays.

Depuis longtemps, le Nouveau-Brunswick reçoit de nombreux étudiants des autres provinces, et de nombreux étudiants du Nouveau-Brunswick se rendent dans d'autres provinces. En 1979-1980, environ 27 p. 100 du corps étudiantin du Nouveau-Brunswick provenait d'autres provinces, et 25 p. 100 des jeunes admissibles dans des établissements d'enseignement de cette province fréquentaient des établissements à l'extérieur de la province. Sans la participation fédérale, les provinces auraient été tentées de créer des barrières à la mobilité des étudiants en limitant les admissions ou en imposant des droits différents selon l'origine de l'étudiant, ce qui n'aurait été dans l'intérêt ni du pays ni des étudiants du Nouveau-Brunswick. Si le financement de l'enseignement postsecondaire était laissé entièrement aux provinces, compte tenu de la capacité fiscale diverse, il est certain que tôt ou tard, la qualité et le niveau de l'enseignement postsecondaire présenteraient des différences inacceptables.

Sans financement fédéral, les universités des provinces maritimes ne pourraient attirer et maintenir un corps enseignant qualifié, ni s'adapter aux changements qu'exigera l'avenir. Dans des circonstances, les étudiants de ces provinces se verraient exclus, dans certains cas, de l'enseignement postse-